

DELIBERATION N°2025-033

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MALLEVILLE SUR LE BEC (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, FINET Pascal, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, MALCAVA Didier, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, THIEBAULT Damien, TIHY André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine et VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : -

Suppléants votants : DANNEELS Philippe (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEZELLUS Michel (suppléant de PRESLES Gwendoline), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DUMESNIL Jean-François), DORLEANS Jacques (suppléant de PECOT Bertrand), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne) et LÉBOUCHER Alain (suppléant de DUONG Isabelle).

Suppléants non-votants : DOUVENOU Gérard.

Étaient excusés : DELAMARE Frédéric, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, JEHANNE Éric, LÉBOCEY Véronique, LÉBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SENINCK Régine, STAB Anne, VAN DEN DRIESSCHE André et VILLEY Cécile.

Étaient absents : AUBOURG Jean, CHAUVIERE Noël, DARMOIS Alexis, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEVASSEUR Dominique, LOUVEL Marilyne, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, TEMPERTON Joel, VAGNER Marie-Lyne et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable de communication, MARTIN Mickaël – Responsable du Centre de tri & PAV, LEBAS Ilianna – Responsable Développement Commercial, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	25	Suppléants votants.....	6	Suppléant non-votant.....	1
Pouvoir.....	0	Total votant.....	31	Présents.....	32

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 30.

Date de la convocation : 19 mars 2025. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent, sans délégation, les délibérations relatives au vote du budget, à l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Vu la délibération du 26 février 2025 rendue exécutoire le 3 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis des membres du Bureau, réunis le 12 mars 2025 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Premier Vice-Président aux Finances ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article unique : D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal du Syndicat par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement présenté de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		BP 2025
011	Charges à caractère général	15 363 985,52 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 863 611,14 €
023	Virement à la section d'investissement	428 177,85 €
042	Dotations aux amortissements	1 896 290,00 €
65	Autres charges de gestion courante	313 700,00 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	291 644,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
68	provisions sur charges ultérieures	11 000,00 €
TOTAL		27 198 408,51 €

Recettes de fonctionnement		BP 2025
013	Atténuations de charges	2 131 981,88 €
042	Reprise des subventions	308 331,00 €
70	Produit des services	2 098 599,83 €
70	Facturation professionnels	433 520,00 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	4 325 022,00 €
74	Contributions des collectivités	16 438 953,43 €
75	Autres produits de gestion courante	773 591,15 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur amort et provisions	0,00 €
TOTAL		26 509 999,29 €
002	Solde exécution fct reporté	688 409,22 €
		27 198 408,51 €

Dépenses d'investissement		BP 2025
040	Amortissement des subventions	308 331,00 €
16	Remboursement d'emprunts	2 042 816,00 €
20	Immobilisations incorporelles	242 034,80 €
21	Immobilisations corporelles	3 689 161,10 €
23	Opérations équipement en cours	2 125 586,50 €
TOTAL		8 407 929,40 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	565 994,46 €
		8 973 923,86 €
Reste à réaliser		

Recettes d'investissement		BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	428 177,85 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €
024	Produits de cession	20 000,00 €
040	Amortissement des immobilisations	1 896 290,00 €
10222	FCTVA	604 403,00 €
1068	Excédent de fct capitalisé	1 249 075,35 €
13	Subventions d'investissement	1 325 977,66 €
16	Emprunt	3 450 000,00 €
TOTAL		8 973 923,86 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	
		8 973 923,86 €
Reste à réaliser		

Simulation de résultat à fin 2025

Si les dépenses et recettes inscrites sont tenues, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèvera à 339 609,21 €, ce qui représente une marge de manœuvre faible, à l'échelle du syndicat. Ce résultat de fonctionnement, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M14, était inscrit au Chapitre 022 (dépenses imprévues). En application du référentiel M57, ce chapitre n'apparaît pas au BP 2025 de fonctionnement. Ce même montant a ainsi été inscrit au Chapitre 011. Charges à caractère général.

	Budget primitif 2025	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	26 509 999,29 €	8 545 746,01 €
Dépenses	26 770 230,66 €	8 407 929,40 €
Résultat de fonctionnement	-260 231,37 €	
Résultat d'investissement		137 816,61 €
<i>Résultats reportés n-1</i>	688 409,22 €	-565 994,46 €
Résultats cumulés	428 177,85 €	-428 177,85 €
Restes à réaliser Investissement :		
<i>Recettes</i>		0,00 €
<i>Dépenses</i>		0,00 €
Total		0,00 €
Affectation au 1068		428 177,85 €
Résultat à reporter en N+1		
<i>001 Résultat d'investissement</i>		-428 177,85 €
<i>002 Résultat de fonctionnement</i>	0,00 €	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre
Président du PRECOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.